



Dechoir des droits parentaux

Par **nisrine**, le **27/09/2008** à **09:48**

Bonjour

Je souhaite etre dechu de mes droits parentaux.Je suis pere de trois enfants.La separation avec la mere est prononcée. Le 23 Octobre ,nous commes convoques au tribunal pour fixer les modalites de divorce.Est ce que le juge ,à cette occasion, est habilité a prononcer la perte de mes droits. A ma decharge,j'ai un jugement de justice me condamnant pour celle ci.J'ai demande a ma psychologue, de me faire un certificat medical attestant de mon etat mental d'incapacite d'eduquer des enfants.Est que ces documents suffiront ils?.J'ai egalement ecris des lettres a la mere pouvant prouver mon etat psychologique.

Je vous serait reconnaissant de bien vouloir

m'indiquer,vers quelle autorité ,dois-je me tourner. Remerciements et tt mes salutations

Par **domi**, le **27/09/2008** à **11:30**

bonjour , Il faut des faits graves pour déchoir un parent de ses droits parentaux .De plus j'attire votre attention que ceci ne vous empêchera pas de verser la pension alimentaire pour les enfants ! Domi